

## **Synthèse des débats participatifs " Ville à vivre, embellissement et rénovation du centre ville et des quartiers "**

Les débats participatifs organisés sur ce thème ont fait apparaître des constats et des propositions qui s'articulent autour de trois problématiques : la politique de la ville, l'agrandissement du centre ville et l'embellissement du cadre de vie.

**S'agissant de la politique de la ville**, la rénovation urbaine déjà engagée depuis plusieurs années sur les quartiers Teisseire-Jouhaux et aujourd'hui amorcée sur les quartiers Mistral et Villeneuve-Village Olympique semble apporter des réponses concrètes aux attentes exprimées en matière de réduction des ségrégations urbaines et sociales mais également en terme d'amélioration du cadre de vie.

En effet, la qualité architecturale des nouvelles constructions et le renforcement progressif des dessertes en transports en commun (tram, bus et noctibus) contribuent à la nouvelle attractivité de ces territoires.

Le choix assumé d'instaurer une véritable mixité urbaine et sociale dans ces territoires apparaît comme un vecteur essentiel des transformations rendues nécessaires. Ainsi, la reconquête de l'espace public en recherchant de nouvelles perspectives urbaines, en aménageant de nouveaux lieux de rencontres (place, rue, espace de loisirs et de jeux) et en redéfinissant la frontière entre la sphère privée et la sphère publique par le biais de la résidentialisation a permis de redonner une identité urbaine à ces quartiers.

Parallèlement, la mixité des fonctions qui, sur un même espace, fait cohabiter de l'activité économique, des équipements publics structurants (bibliothèque, centre social...) et des logements, permet de consolider les liens sociaux indispensables à la réussite d'une requalification urbaine.

Enfin, la diversité de l'offre d'habitat (logements sociaux, logements étudiants, logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées, logements en accession simple ou aidée à la propriété) permet d'accompagner le parcours résidentiel des familles.

Néanmoins, une inquiétude subsiste sur l'augmentation des charges locatives liées aux nouvelles prestations visant à préserver la qualité du cadre de vie.

**Concernant l'agrandissement du centre ville**, il apparaît clairement que Grenoble ne dispose pas d'un centre ville à la dimension de sa région urbaine forte des ses 700 000 habitants. Les propositions qui ont été avancées s'intéressent non seulement aux potentialités offertes par l'hypercentre mais également au traitement spécifique qui doit être réservé aux liaisons avec les autres pôles d'animation.

Une des préoccupations principales concerne la reconquête des berges de l'Isère afin de reconstruire une nouvelle relation de la ville à son espace naturel (l'Isère et la Bastille).

De belles balades piétonnes pourraient être aménagées recréant un lien fort entre l'hypercentre et le quartier Saint-Laurent.

Dans l'esprit du projet « Cœur de ville-Cœur d'agglomération » un soin particulier pourrait être apporté au réaménagement de la place Vaucanson qui pourrait devenir la nouvelle place centrale de la ville en lui conférant une dominante piétonne.

Le déplacement de la Maison du Tourisme pourrait également offrir, sur son emprise actuelle, une nouvelle place de centre ville.

Parallèlement des trames urbaines doivent être repensées entre l'hypercentre et les pôles d'animation existants et en devenir.

Ainsi, le Boulevard Gambetta qui assure la liaison urbaine avec le nouveau Quartier de Bonne, son centre commercial et sa nouvelle piscine devront nécessairement bénéficier d'une circulation apaisée au profit de cheminements piétons requalifiés. De même, le cours Berriat assurant la continuité urbaine avec les quartiers Saint Bruno, Europole, Bouchayer-Viallet et la presqu'île scientifique devra retrouver une forte attractivité en privilégiant bien évidemment les déplacements doux.

**S'agissant de l'embellissement du cadre de vie**, les contributions se sont essentiellement attachées à redonner une cohérence aux trames urbaines. Le traitement urbain réalisé le long des Grands Boulevards est souvent cité en exemple.

Ainsi, il est proposé d'accentuer le soutien de la ville aux opérations de ravalement de façade du centre-ville qui pourraient être conduites dans le cadre d'un plan couleur.

Dans le même esprit, un plan lumière mettant en valeur non seulement la Bastille mais également le patrimoine architectural de la ville (en particulier les édifices Haussmaniens) pourrait être confié à un scénographe urbain.

Les revêtements des sols méritent également d'être traités avec un soin particulier car ils conditionnent grandement l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons.

Mais ce traitement homogène de l'espace public n'exclut pas des partis pris architecturaux, urbains ou artistiques affirmés. Grenoble pourrait accueillir dans les nouvelles opérations de constructions des édifices remarquables d'architecture contemporaine, réintroduire des œuvres artistiques dans le paysage urbain, intégrer des signatures technologiques dans notre environnement par l'installation d'un écran géant sur la place Grenette ou des éclairages de façades avec des leds ou encore végétaliser des espaces publics fortement minéralisés.

Toutefois, ces solutions d'embellissement impacteront la qualité du cadre de vie qu'à la condition d'une gestion urbaine de proximité efficace notamment en terme de propreté urbaine. Ainsi, un plus grand nombre de poubelles proposant une option « cendrier » pourraient être installées pour encourager les utilisateurs de l'espace public à préserver la qualité de leur environnement. Pour les comportements particulièrement désinvoltes des verbalisations beaucoup plus dissuasives pourraient être envisagées à l'encontre des auteurs d'affichages sauvages et des propriétaires de chiens ne respectant pas la propreté des espaces de vie.